

# **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

## **I – GÉNÉRALITÉS**

Les prix et renseignements portés sur les catalogues, prospectus, internet et tarifs sont donnés à titre indicatif et valables à un instant donné. Sabomat se réserve la possibilité d'apporter toute modification de présentation, de forme, de dimension ou de conception aux appareils dont les illustrations et les prescriptions figurent sur nos imprimés à titre de publicité. Les engagements pris par nos représentants ne nous lient qu'après que nous les ayons acceptés et confirmés par écrit. Toute commande comporte l'adhésion expresse à nos conditions générales de vente quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents de l'acheteur.

## **II – EMBALLAGE & TRANSPORT**

Vente sur internet : toutes les ventes de matériels réalisées à partir des offres de notre site internet sont vendues livraison trottoir, les manutentions pour la rentrée et la mise en place des machines reste à la charge de l'acheteur. Les accessoires aux matériels, commandés séparément, ainsi que les pièces détachées fournies à titre onéreux, sont envoyés en port dû, frais d'emballage en sus. En cas de détérioration de matériel, après déballage obligatoire en présence du transporteur, il appartient au destinataire acheteur ou consignataire d'exercer tout recours contre le transporteur en émettant des réserves précises sur le bulletin de livraison et en les confirmant au transporteur par lettre recommandée dans les trois jours francs de la date de livraison, sauf acceptation expresse des réserves par le transporteur, copie en étant adressée à Sabomat.

## **III – RETOUR**

Le retour de la marchandise revendue ou consignée ne pourra être accepté que si 3 conditions sont remplies : notre accord préalable, retour dans l'emballage d'origine, retour franco de port. Le retour en vue d'une réparation devra être précédé d'une demande de devis ou de réparation et adressé franco de port sous peine d'être refusé. Dans tous les cas, les marchandises voyagent aux frais et risques du client. Tout matériel retourné sans notre accord sera refusé et retourné à l'acquéreur frais à sa charge.

En cas de défauts apparents, l'acheteur bénéficie du droit de retour dans les conditions prévues dans ce document. Sont considérés comme cas de force majeure déchargeant le vendeur de son obligation de livrer, la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, les accidents et l'impossibilité d'être approvisionnés.

Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire. Il appartient au client de toujours vérifier son colis à l'arrivée. Le client dispose d'un délai de 48 heures pour faire d'éventuelles réserves auprès du transporteur en cas de manquant ou de dégradation. Certains appareils peuvent faire l'objet de la mise en service : Service payant à formuler à notre service commercial.

## **IV – COMMANDE**

L'acceptation par Sabomat résultera de l'expédition des produits. L'acheteur est engagé par sa commande qu'elle ait été faite par internet, courrier ou par télécopie. Toute modification ou résolution de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant l'expédition des produits. Le bénéfice de la commande est personnel et ne peut être cédé sans notre accord. Conditions de commandes : 30% à la commande le solde à la mise à disposition chez le transporteur avant le départ de la marchandise.

Sabomat informera le client par mail des éventuelles ruptures de stocks pouvant affecter la commande et dans ce cas, le produit sera remboursé au client.

Les systèmes d'enregistrements automatiques sont considérés comme valant preuve, de la nature, du contenu et de la date de la commande. Sabomat se réserve le droit de demander au client des justificatifs d'identité pour confirmer définitivement la livraison de la commande.

Cette vérification n'est pas systématique. Lorsqu'elle survient, le client en est informé par e-mail, dans les 24h (hors dimanche et jours fériés) suivant le paiement de la commande. Sabomat se réserve le droit d'annuler toute commande d'un client avec lequel existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Les informations énoncées par l'acheteur, lors de la prise de commande engagent celui-ci : en cas d'erreur dans le libellé des coordonnées du destinataire, le vendeur ne saurait être tenu responsable de l'impossibilité dans laquelle il pourrait être de livrer le produit.

## **V – MARCHANDISES EN DEPOT**

Les marchandises mises en dépôt ou exposition chez un client restent la propriété de Sabomat jusqu'à leur paiement et/ou la fin du contrat. Le client doit prendre toute disposition afin de garantir le matériel des risques qu'il encoure et notamment l'incendie, le vol, puisqu'il en a la garde jusqu'à la vente et le paiement. La facturation de ces matériels répond à des conditions spéciales prévues dans des contrats spécifiques.

## **VI – GARANTIE**

Notre garantie est expressément limitée à l'échange gratuit ou à la réparation, de toute pièce de nos appareils examinée, retournée franco de port et reconnue défectueuse. A cet effet, le revendeur devra aviser Sabomat de la défectuosité, retourner la

pièce sans retard, et fournir tout justificatif de la garantie dont bénéficie le matériel, notamment la copie de la facture faite à l'utilisateur. Le revendeur n'aura droit qu'à la seule fourniture des pièces reconnues défectueuses, sans pouvoir prétendre à une indemnité, à un remboursement de frais de transport de la marchandise ou encore à des dommages intérêts quelconques et cela même en cas de dommages causés à des personnes ou à des biens. Les pièces défectueuses et remplacées gratuitement redeviennent la propriété de Sabomat.

Sauf convention écrite tous nos dépannages sont facturés sur place et le règlement s'effectue à la fin de l'intervention. Les contrats d'entretien sont réglés par prélèvement mensuel

La durée de garantie du matériel est limitée à compter de sa vente au premier usager, sauf cas particuliers spécifiés sur la facture. Toutefois, elle ne pourra jamais excéder 18 mois après mise à disposition du matériel au premier revendeur et sous réserve de conditions normales de stockage, sauf cas particuliers. La garantie est exclue si le vice de fonctionnement :

- provient de l'usure normale du bien ou d'une négligence ou défaut d'entretien de l'acheteur ;
- provient d'une utilisation anormale du matériel ;
- résulte d'une intervention sur le bien effectuée par une personne non agréée par notre société ;
- est liée à un cas de force majeure ou à des incidents divers pouvant se produire du fait notamment des canalisations, variations de voltage, mauvais réglages, mauvaise manipulation,...

Les pièces de rechange fournies à titre onéreux sont garanties 6 mois à partir de la date de facture ; toute garantie complémentaire consentie par le revendeur ne nous engage pas. Ventes par internet : toutes les ventes de matériels réalisées à partir des offres de notre site internet bénéficient uniquement d'une garantie pièces (celle du constructeur) de 1an. Cette garantie se limite à l'échange de la pièce reconnue défectueuse dès quelle nous aura été retournée, les frais de main d'œuvre et de déplacement restent à la charge de l'acheteur, si l'acheteur nous choisit comme prestataire de service toutes nos prestations seront soumises à l'acceptation d'un devis

## VII – PRIX & CONDITIONS DE PAIEMENT

Le montant des prix est précisé dans les conditions particulières et est fonction des conditions monétaires et économiques du moment. En cas d'anticipation de paiement, l'escompte stipulé sur les factures ne trouve application que par mois indivisible. En cas de paiement par traite, l'acheteur est tenu de nous retourner acceptés dans un délai de 15 jours les effets qui lui sont présentés. Sabomat se réserve le droit, à tout moment, en fonction des risques encourus, de fixer un plafond au découvert de chaque acheteur ou d'exiger certains délais de paiement ou certaines garanties. Ce sera notamment le cas, si une modification dans la personne des dirigeants ou dans la forme de la société, ou si une cession, location, mise en nantissement ou apport de son fonds de commerce a un effet défavorable sur le crédit de l'acheteur ou si des factures antérieures restent impayées. Vente sur internet : toutes les ventes de matériels réalisées à partir des offres de notre site internet doivent nous être réglées avant chargement par le transporteur dès la mise à disposition usine. Elles seront majorées des frais de port et emballage.

Dans le cas d'un acompte versé par le client pour réserver le matériel, Sabomat s'engage à garder le matériel jusqu'au règlement complet de la machine. Toute annulation de commande de la part du client aura pour conséquence la perte totale de l'acompte versé.

## VIII – RETARD OU DÉFAUT DE PAIEMENT

Doivent être assimilés au défaut de paiement d'une facture : la non acceptation d'un effet, le non-retour de l'effet, le non-paiement d'une seule échéance, la compensation non autorisée, le paiement partiel, les suspensions de paiement pour quelque cause que ce soit, même litigieuses, par l'acheteur. Une réclamation sur la qualité d'une marchandise ne peut être suspensive de paiement que si la preuve de sa défectuosité est apportée avant l'échéance et sur la seule valeur de facturation des pièces incriminées. En cas de défaut de paiement d'une facture à l'échéance ou de non acceptation d'une traite à la date prévue, les sommes dues en raison de la commande en cause mais ainsi de toutes les commandes déjà livrées ou en cours de livraison seront immédiatement exigibles. Les livraisons pourront également être suspendues sans qu'aucune indemnité puisse être réclamée et ce jusqu'au paiement intégral de toutes les sommes dues avec l'intérêt afférents. De plus, en application des dispositions légales, et sans mise en demeure préalable, les sommes dues porteront de plein droit intérêt sur la base de 1,5 fois le taux de l'intérêt légal. En outre, à titre de frais de recouvrement, toute facture ayant fait l'objet d'un retard de paiement sera majoré de plein droit à titre de clause pénale (non réductible au sens de l'art. 1229 du Code Civil), d'une indemnité fixée à 15% de la facture impayée. A défaut de paiement à un seul des termes, la vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur, 48 heures après mise en demeure restée infructueuse. L'acheteur aura l'obligation de restituer immédiatement à ses frais la marchandise.

## IX – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Sabomat se réserve l'entière propriété des marchandises vendues jusqu'à complet paiement du prix et de ses accessoires. Toutefois, la charge des risques que pourraient subir ces marchandises sera transférée à l'acheteur dès la livraison jusqu'au complet paiement, et ce même en cas de retour. L'acheteur devra donc prendre les assurances nécessaires et permettre à tout moment l'identification dans ses stocks du matériel concerné. En cas de revente à un sous-acquéreur, le droit à revendication de la société Sabomat se portera sur le prix ou partie du prix des marchandises vendues. L'acheteur se devra d'informer le sous-acquéreur de l'existence de la clause de réserve de propriété. Sabomat se réserve le droit de revendiquer tout matériel en cas de cessation de paiement, procédure collective, règlement amiable mais également en cas de défaut de paiement d'une échéance.

L'acheteur s'engage à restitution, tous frais à sa charge, sur première demande de notre part par simple lettre recommandée. Dans le cas où des matériels seraient dégradés, la dépréciation qui en résultera sera prise en considération pour la fixation de notre créance résiduelle à l'égard du client. Le fait de nous passer commande implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur de la présente clause et annule tout refus de cette clause pouvant figurer aux conditions générales de l'achat de l'acheteur.